Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_63-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-63

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN,

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (5) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN, Murielle SANQUER à Stéphane COTTY

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-63 Cession de terrain ZA du Poher Carhaix

Rapporteur : Patrice LE DU Technicien référent : Nathalie MILIN

Marine et Goulven Gossard souhaitent acquérir la parcelle AL 430 sur la zone du Poher à Carhaix (terrain en vert ci-dessous) pour la création d'un parc de loisirs (structure couverte).

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_63-DE



Ce parc de loisirs accueillera des jeux indoor et des structures gonflables. Le but étant qu'il y ait un espace défini pour des enfants de 1 à 12 ans.

Le parc sera ouvert :
- les mercredi, samedi et dimanche en période scolaire (avec une réflexion en cours de créer une offre pour les assistantes maternelles le vendredi matin)
- tous les jours en période de vacances scolaires

Le parc d'activité comprendra également un espace restauration, un espace où les parents pourront s'installer, et un ajout possible d'un espace pour adultes avec babyfoot et billards (avec d'autres périodes d'ouverture, vendredi soir et week-end).

Le service des domaines a évalué la parcelle à 80 000€, soit 26€/ m2 (document annexé).

En tenant compte du prix de revient de 24,40€ HT et de la TVA sur marge de 3,51€ /m2, le prix proposé au porteur de projet est de 28€ TTC/m2.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire se prononcent sur :

• La cession à Mr et Mme Gossard dans le cadre exclusif du projet exposé ci-dessus, de la parcelle AL 430 pour une surface prévisionnelle de 3108 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) au prix de 28€ TTC/m2, soit un prix de cession prévisionnel de 87 024€.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_63-DE

•Autorisent le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_63-DE